

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION 2023

Le rapport de rémunération repris ci-après est réalisé au vu des décrets du 12 février 2004 relatifs au statut de l'administrateur public et aux commissaires du Gouvernement et aux missions de contrôle des réviseurs au sein des organismes d'intérêt public. Ces décrets ont notamment été modifiés par le décret du 29 mars 2018 modifiant les décrets du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public et du 12 février 2004 relatif aux commissaires du Gouvernement et aux missions de contrôle des réviseurs au sein des organismes d'intérêt public, visant à renforcer la gouvernance et l'éthique au sein des organismes wallons.

Informations générales

Nom de l'organisme :	Société publique de gestion de l'eau
Nature juridique :	Société anonyme de droit public
Références légales :	Code de l'Eau
Ministre de tutelle :	Ministre Céline TELLIER – Ministre de l'environnement
Période de reporting :	2023

1.1. INFORMATIONS RELATIVES AUX ADMINISTRATEURS PUBLICS

1.1.1. INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATS ET À LA RÉMUNÉRATION

Conseil d'administration – période du 01.01.2023 au 31.12.2023

Nom de l'organe de gestion : Conseil d'administration	Titre	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute
		JJ/MM/AAAA	Années	EUR
Olivier BOUCHAT	Administrateur	15/12/2016	5 ans + 2 ans	0,00 €
Caroline DECAMPS	Administrateur	15/12/2016	5 ans + 2 ans	0,00 €
Joseph GEORGE	Président	15/12/2016	5 ans + 2 ans	9.987,76 €
Jean-Pierre HANSEN	Administrateur	15/12/2016	5 ans + 2 ans	4.369,61 €
Ingrid POTY	Administrateur	15/12/2016	5 ans + 2 ans	4.369,61 €
Bernard ANTOINE ¹	Administrateur	15/12/2016	5 ans + 2 ans	0,00 €
Philippe BOURY ¹	Administrateur	15/12/2016	5 ans + 2 ans	0,00 €
Jean-Marie BREBAN ^{1/2}	Administrateur	02/04/2021	9 mois + 2 ans	4.369,61 €
Karine FABRY ¹	Administrateur	15/12/2016	5 ans + 2 ans	0,00 €
Alain GILLIS ¹	Vice-Président	15/12/2016	5 ans + 2 ans	8.427,15 €
Isabelle JEURISSEN ¹	Administrateur	15/12/2016	5 ans + 2 ans	0,00 €
Renaud MOENS ¹	Administrateur	15/12/2016	5 ans + 2 ans	0,00 €
Mathurin SMOOS ¹	Administrateur	02/04/2021	9 mois + 2 ans	624,23 €

¹ Administrateurs assujettis volontaires aux règles attachées au statut d'administrateur public

² La rémunération est versée à la SOCOFE

Examen de la continuité des mandats des administrateurs

L'Assemblée générale du 20 juin 2022 a pris acte de la décision de Madame la Ministre Céline Tellier, ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-Etre animal du 16 décembre 2021 relativement à la continuité des mandats des administrateurs le temps que des décisions soient prises quant à la composition future du Conseil d'administration.

Les mandats initiaux sont toujours en cours dans l'attente d'une décision quant à la composition future du Conseil d'administration et durant l'exercice 2023.

Commentaires généraux

1. Le Conseil d'Administration en séance du 9.11.2018 a proposé aux 10 administrateurs « non-public » de signer également la charte de l'administrateur public.
2. La rémunération brute annuelle, sur base des fiches fiscales, comprend *les jetons de présence* pour les administrateurs et *les émoluments* pour le Président et le Vice-Président ainsi que les frais de déplacement).
3. En vertu du décret du 29 mars 2018, publié le 14 mai 2018 au MB, lequel a notamment modifié les règles de rémunération : *aucune rémunération n'est due aux administrateurs publics qui exercent, à titre statutaire ou dans les liens d'un contrat de travail, au sein des services du Gouvernement wallon ou d'un organisme, une fonction de rang A3 ou supérieur ou pouvant y être assimilée ainsi qu'aux titulaires d'une fonction de direction au sein du comité de direction d'un organisme wallon quelle que soit sa nature.*
4. Le montant global versé pour la rémunération des mandats de l'organe de gestion (Conseil d'administration) relatif à l'exercice 2023 du 01.01.2023 au 31.12.2023 est de (2023 : 45.914,18 €), soit 42.759,88 € pour les *émoluments et jetons de présence* et 3.154,30 € pour les *frais de déplacement* ³.

Commentaires relatifs aux changements de mandats au sein du Conseil d'administration

1. La ministre de l'Environnement, Madame Tellier a demandé par courrier daté du 16.12.2021 la poursuite du mandat du Conseil d'administration de la SPGE le temps que des décisions futures soient prises quant à la composition future de celui-ci. La décision de prolongation des mandats a été publiée au Moniteur belge du 11 mars 2022.
2. Par décision du 23 décembre 2021, le Gouvernement wallon a désigné Monsieur Eric VAN SEVENANT comme membre du Comité de Direction de la SPGE et président.
Cette décision entre en vigueur le 1^{er} janvier 2022 et le restera jusqu'au 31 décembre 2023.

³ Ces montants incluent les émoluments et jetons de présence ainsi que que les frais de déplacement des Commissaires du Gouvernement.

Comité de rémunération – période du 01.01.2023 au 31.12.2023

Nom de l'organe de gestion : Comité de rémunération	Titre	Date de désignation	Durée du mandat ²	Rémunération brute annuelle
		JJ/MM/AAAA	Années	EUR
Olivier BOUCHAT	Président	15/12/2016	7 ans	Gratuit
Ingrid POTY	Membre	18/06/2018	5 ans et 6 mois	Gratuit
Bernard ANTOINE ¹	Membre	18/06/2018	5 ans et 6 mois	Gratuit
Karine FABRY ¹	Membre	18/06/2018	5 ans et 6 mois	Gratuit
Jean-Marie BREBAN ¹	Membre	07/05/2021	2 ans et 7 mois	Gratuit

¹ administrateurs assujettis volontaires aux règles attachées au statut d'administrateur public.

² Cfr. Commentaire relatif à la continuité des mandats au point 1.1. ci-dessus.

Comité d'Audit – période du 01.01.2023 au 31.12.2023

Nom de l'organe de gestion : Comité d'Audit	Titre	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle
		JJ/MM/AAAA	Années	EUR
Joseph GEORGE	Président	18/06/2018	5 ans et 6 mois	Gratuit
Philippe BOURY	Membre	07/05/2021	2 ans et 7 mois	Gratuit
Renaud MOENS ¹	Membre	15/12/2016	7 ans	Gratuit

¹ administrateurs assujettis volontaires aux règles attachées au statut d'administrateur public.

Commentaires

En exécution du décret du 29 mars 2018, à partir de l'assemblée générale du 18/06/2018, une décision a été prise pour ne plus payer les émoluments et jetons de présences pour le Comité d'audit le décret précité prévoyant déjà l'absence de jetons pour les réunions des Comités de rémunérations et stratégique.

Le Conseil d'administration du 2 avril 2021 a modifié la composition des Comités spécialisés pour donner suite à l'installation de deux nouveaux administrateurs et en date du 7 mai 2021, le Conseil d'administration après avoir entendu le rapport présenté par le Président du Conseil d'administration a approuvé la composition des Comités spécialisés.

Comité stratégique – période du 01.01.2023 au 31.12.2023

Nom de l'organe de gestion : Comité stratégique	Titre	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle
		JJ/MM/AAAA	Années	EUR
Jean-Pierre HANSEN	Membre/Président	15/12/2016	7 ans	Gratuit
Caroline DECAMPS	Membre	18/06/2018	5 ans et 6 mois	Gratuit
Mathurin SMOOS ¹	Membre	07/05/2021	2 ans et 7 mois	Gratuit
Alain GILLIS ¹	Membre	18/06/2018	5 ans et 6 mois	Gratuit
Isabelle JEURISSEN ¹	Membre	15/12/2016	7 ans	Gratuit

¹ administrateurs assujettis volontaires aux règles attachées au statut d'administrateur public.

1.1.2. RÈGLES GÉNÉRALES RELATIVES À LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS PUBLICS

Conseil d'administration – période du 01.01.2023 au 31.12.2023

<p>Émoluments :</p> <ul style="list-style-type: none"> Président : 12.484,7€/an (1200*1.7410) / 1,6734 = 1248,47 €/mois (10 mois) Vice-Président : 9.363,5€/an (900*1.7410) / 1,6734 = 936,35 €/mois (10 mois) <p>Jetons de présence :</p> <ul style="list-style-type: none"> Membre : (600*1,7410) / 1,6734 = 624,23€ Commissaires G.W.°: (600*1,7410) / 1,6734 = 624,23€
--

1.1.3. INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATS DÉRIVÉS

Le mandat dérivé est le mandat que l'administrateur public a obtenu dans une personne morale dans laquelle l'organisme détient des participations ou au fonctionnement de laquelle il contribue et où l'administrateur public a été désigné sur sa proposition.

	Liste des mandats dérivés	Rémunération brute annuelle en EUR	Rémunération reversée à l'organisme ?
			OUI / NON
Olivier BOUCHAT	Digit'Eaux	Gratuit	Non

Commentaires

Par décision du Conseil d'administration du 18 novembre 2022, Monsieur Olivier BOUCHAT a été désigné comme administrateur de la filiale IT Digit'Eaux. L'Assemblée générale constitutive s'est tenue le 08 décembre 2022.

1.1.4. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉPARTITION DES GENRES

	Femmes	Hommes	Total
Membres de l'organe de gestion CA	4	9	13*
- dont administrateurs publics	2	3	5
- dont administrateurs assujettis volontaires	2	6	8

*Deux mandats sont non pourvus, celui de Eric Van SEVENANT depuis le 1^{er} janvier 2022 et Alain PALMANS depuis le 18 novembre 2022.

1.1.5. INFORMATIONS RELATIVES À LA PARTICIPATION AUX RÉUNIONS

Période du 01.01.2023 au 31.12.2023

Membres	Conseil d'administration	Comité de rémunération	Comité d'Audit	Comité stratégique
	(11 en 2023)	(6 en 2023)	(3 en 2023)	(3 en 2023)
Olivier BOUCHAT	8	6	Non concerné	Non concerné
Caroline DECAMPS	4	Non concerné	Non concerné	3
Joseph GEORGE	9	Non concerné	3	Non concerné

Jean-Pierre HANSEN	8	Non concerné	Non concerné	3
Ingrid POTY	8	4	Non concerné	Non concerné
Bernard ANTOINE ¹	0	0	Non concerné	Non concerné
Jean-Marie BREBAN ¹	9	5	Non concerné	Non concerné
Philippe BOURY ¹	7	Non concerné	2	Non concerné
Karine FABRY ¹	4	3	Non concerné	Non concerné
Alain GILLIS ¹	11	Non concerné	Non concerné	3
Isabelle JEURISSEN ¹	9	Non concerné	Non concerné	3
Renaud MOENS ¹	10	Non concerné	3	Non concerné
Mathurin SMOOS ¹	5	Non concerné	Non concerné	3
<i>Commissaires du GW</i>				
Ingrid GABRIEL ²	5	0	0	0
Renaud BAIWIR	11	2	0	1
Mathilde KIEKEN ²	4	0	1	0

¹ administrateurs assujettis volontaires aux règles attachées au statut d'administrateur public.

²Ingrid GABRIEL a démissionné de le 08/09/2023 et a été remplacée par Mathilde KIEKEN en octobre 2023.

Commentaires

Dates de Conseils d'administrations et de Comités spécialisés en 2023 :	
Conseil d'Administration :	03/02/2023, 10/03/2023, 07/04/2023, 12/05/2023, 30/05/2023, 19/06/2023, 08/09/2023, 06/10/2023, 10/11/2023, 15/12/2023, 22/12/2023.
Comité de Rémunération :	26/01/2023, 16/03/2023, 30/03/2023, 28/04/2023, 07/11/2023, 05/12/2023.
Comité Stratégique :	30/03/2023, 13/06/2023, 08/11/2023.
Comité d'Audit :	23/03/2023, 28/04/2023, 11/12/2023

1.2. INFORMATIONS RELATIVES AU(X) GESTIONNAIRE(S)

1.2.1. INFORMATIONS RELATIVES À LA RELATION DE TRAVAIL

	Titre	Nature de la relation de travail	Si contrat : - Type de contrat - Date signature - Date entrée en fonction	Si mandat Fct P : - Date AGW Avis conforme - Date entrée en fonction
Eric VAN SEVENANT	Président du Comité de Direction	Convention prestation de services entre la SWDE et la SPGE	Date entrée en vigueur : 01.01.2022 jusqu'au 31/12/2023	Décision GW : 23.12.21 Mandat du 01.01.2022 au .31.12.2023.
François GABRIËL	1 ^{er} Vice-Président du Comité de Direction	Employé	CDI, 01.01.2017, Date signature : 23.12.2016, Avenant : 01.01.2019 Date d'entrée en vigueur du renouvellement : 01.01.2019 ;	Décision GW : 22.12.2016 Décision GW : 13.12.2018 Mandat du 01.01.2019 au 31.12.2023

Cyprien DEVILERS	2 ^e Vice-Président du Comité de Direction	Employé	CDI, Date signature :01.01.2019 Date d'entrée en vigueur : 01.01.2019 ;	Décision GW : du 13/12/2018 Mandat du 01.01.2019 au 31.12.2023
------------------	--	---------	--	---

1. Le Gouvernement wallon du 13 décembre 2018 a approuvé la décision du Conseil d'administration du 7 décembre 2018 concernant la nouvelle composition du Comité de Direction à 3 membres à partir du 1^{er} janvier 2019. Le mandat de Monsieur Cyprien DEVILERS court du 01.01.2019 au 31.12.2023 et Monsieur François GABRIËL est renouvelé du 01.01.2019 au 31.12.2023.
2. Sur base de la décision du Gouvernement wallon du 23 décembre 2021 (point B61) adoptant le projet d'arrêté portant désignation de Monsieur Eric VAN SEVENANT comme membre et Président du Comité de Direction de la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE), en remplacement de Monsieur Jean-Luc MARTIN pour un mandat débutant le 1^{er} janvier 2022 et prenant fin le 31 décembre 2023.
3. Conformément à la décision du Gouvernement wallon du 23 décembre 2021 désignant Monsieur Eric VAN SEVENANT comme Président du Comité de Direction de la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE), ce mandat est assumé sans salaire, avantages ou défraiements additionnels à ceux prévus pour le Président du Comité de direction de la SWDE. En exécution de cette décision, la rémunération de Monsieur Eric VAN SEVENANT est prise en charge à parts égales entre les 2 sociétés selon des modalités déterminées par une convention. En vertu celle-ci, sa rémunération variable est déterminée conjointement par les deux conseils d'administration et la SWDE a la responsabilité de veiller au respect des dispositions en matière de rémunération des gestionnaires publics du décret relatif à l'administrateur public.

1.2.2. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉMUNÉRATION

Détail de la rémunération brute annuelle relative à la période de *reporting* 2023 (montants en EUR).

Rémunération 2023	François GABRIËL	Cyprien DEVILERS
Salaire brut annuel	186.689,00 €	188.177,00 €
Chèques-repas (contribution patronale)	1.575,48 €	1.527,11 €
Chèques-cadeaux	160,00 €	80,00 €
Prime de fin d'Année	15.575,00 €	15.690,00 €
Double pécule de vacances (DPV)	13.248,90 €	13.351,80 €
Complément DPV solde 4 ^{ième} semaine	1.091,09 €	1.099,56 €
Prime "Vie"	32.209,78 €	32.516,25 €
Prime "Décès"	5.474,99 €	3.600,60 €
Prime "exonération Vie et Décès"	1.183,30 €	1.134,07 €
Prime "rente invalidité"	3.367,68 €	3.398,66 €
	260.575,22 €	260.575,05 €

Commentaires

En application de la décision du Gouvernement wallon du 23 décembre 2021 désignant Monsieur Eric VAN SEVENANT comme Président du Comité de Direction de la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE), la rémunération de Monsieur Eric VAN SEVENANT est prise en charge à parts égales entre les 2 sociétés selon des modalités déterminées par une convention. En vertu celle-ci, sa rémunération variable est déterminée conjointement par les deux conseils d'administration et la SWDE a la responsabilité de veiller au respect des dispositions en matière de rémunération des gestionnaires publics du décret relatif à l'administrateur public.

Le montant à charge de la SPGE est 157.364,28 € soit la moitié de (arrondis inférieur) :

	Eric VAN SEVENANT
Rémunération fixe	271.094,32 €
Rémunération variable (le cas échéant)	23.809,53 €
Plan de pension complémentaire (le cas échéant)	19.824,72 €
Total (rémunération brute annuelle) :	314.728,57 €

Pour les deux gestionnaires publics sous contrat avec la SPGE :

- L'assurance de groupe est un plan à contributions définies depuis le 01.01.2017 pour les gestionnaires. Les montants des primes versées est attesté dans les fiches de pension et sur les factures émises par l'assureur.

- Le total du maximum indexé pour l'année 2023 est de **314.818,76 €**.

Le plafond de rémunération de 245.000,00 euros bruts annuels est indexé le 1^{er} janvier de chaque année par application de la formule suivante : le plafond de rémunération est égal à 245.000,00 euros multiplié par l'indice des prix à la consommation de décembre (base 2004) et divisé par 121,66 (indice des prix à la consommation de décembre 2013, base 2004).

L'indice de décembre 2023 est de 156,33 donc = 314.818,76 €.

Le montant promérité par les gestionnaires en 2023 est de 82,77% du plafond, **soit 260.575,49 €**.

1.2.3. MODALITÉS DE PAIEMENT DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE (LE CAS ÉCHÉANT)

Il n'est plus versé de bonus aux gestionnaires depuis le 01.01.2017.

INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATS DÉRIVÉS

Le mandat dérivé est le mandat que le gestionnaire a obtenu dans une personne morale dans laquelle l'organisme détient des participations ou au fonctionnement de laquelle il contribue et où le gestionnaire a été désigné sur sa proposition.

	Liste des mandats dérivés	Rémunération brute annuelle	Rémunération reversée à l'organisme ?
		EUR	OUI / NON
Eric VAN SEVENANT	- Mandat AQUAWAL	Gratuit	Gratuit
Eric VAN SEVENANT	- Mandat Digit'Eaux	Gratuit	Gratuit
Eric VAN SEVENANT	- Mandat Association des Gestionnaires de Réseaux wallons ASBL	Gratuit	Gratuit
François GABRIËL	- Mandat PROTECT'eau	Gratuit	Gratuit

Commentaires

1. À la suite de la modification des statuts d'AQUAWAL S.A. via une AGE organisé le 11 décembre 2018, la SPGE ne dispose plus que d'un seul mandat d'administrateur assuré par le président du Comité de Direction et ce à titre gratuit.
Monsieur Eric VAN SEVENANT exerce également le statut de membre du Conseil d'administration au sein d'AQUAWAL depuis le 10 juin 2022.
2. Par décision du Conseil d'administration du 18 novembre 2022, Monsieur Eric VAN SEVENANT a été désigné comme administrateur de la filiale IT Digit'Eaux. L'Assemblée générale constitutive s'est tenue le 08 décembre 2022.

3. Par délégation du CA du 16 décembre 2022, le Comité de direction a en séance du 23 mai désigné Monsieur Eric VAN SEVENANT comme administrateur de l'Association. L'Assemblée générale constitutive s'est tenue le 13 juin 2023.
4. Par décision du Conseil d'administration du 10 mars 2023, Monsieur François GABRIËL a été désigné comme administrateur de l'asbl PROTECT'eau. L'Assemblée générale mixte s'est tenue le 17 octobre 2023.

1.3. INFORMATIONS RELATIVES AU(X) COMMISSAIRE(S) DU GOUVERNEMENT

1.3.1. INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATS ET À LA RÉMUNÉRATION

Période du **01.01.2023** au **31.12.2023**

Nom de l'organe de gestion :	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute en EUR
	JJ/MM/AAAA	Années	
Ingrid GABRIEL ¹	17/10/2019	5 ans	3.121,15 €
Renaud BAIWIR	24/10/2019	5 ans	5.618,07 €
Mathilde Kieken	01/10/2023	2 mois	1.872,69 €

Commentaires

La rémunération globale des commissaires du Gouvernement du **01.01.2023** au **31.12.2023** est de **10.611,91 €**.

¹Madame Ingrid GABRIEL a démissionné le 05 septembre 2023 et a été remplacée par Madame Mathilde KIEKEN en octobre 2023

1.3.2. INFORMATIONS RELATIVES À LA PARTICIPATION AUX RÉUNIONS

Période du **01.01.2023** au **31.12.2023**

	Conseil d'administration	Comité de rémunération	Comité d'Audit	Comité stratégique	Comité d'Audit et stratégique
Ingrid GABRIEL ¹	5/11	0/6	0/3	0/3	0/0
Renaud BAIWIR	11/11	2/6	0/3	1/3	0/0
Mathilde KIEKEN	4/11	0/6	1/3	0/3	0/0

Commentaires

1. Les Commissaires du Gouvernement sont invités aux Comités spécialisés (disposition prévue dans le contrat de gestion n°4 entre la Région wallonne et la SPGE).
2. L'Assemblée générale de la SPGE du 18 juin 2018, par une modification statutaire concernant la rémunération des Commissaires du Gouvernement wallon, a décidé qu'à défaut de décision du Gouvernement wallon, ces derniers étaient rémunérés comme un administrateur (plafond similaire à la disposition contenue à l'article 19bis du décret du 1er février 2004 relatif aux Commissaires du Gouvernement et aux missions de contrôle des réviseurs au sein des organismes d'intérêt public).
3. Madame Ingrid GABRIEL a démissionné le 05 septembre 2023 et a été remplacée par Madame Mathilde KIEKEN en séance du Conseil d'administration d'octobre 2023 à la suite de la décision du Gouvernement wallon du 14 septembre 2023.